



## Enlever mon droit de paternité

Par **nounoue022**, le **12/09/2008 à 15:29**

bonjour je souhaite savoir comment faire pour enlever un droit de paternité:

**[s]explication:[/s]**

un homme qui a déclaré la fille de son ex (il est pas le geniteur) la fille âgée de 18 ans a coupé tous les ponts avec son père donc celui-ci veut enlever ses droits pour plusieurs raisons vu qu'ils ne se voient plus et non plus aucuns contacts il ne verse pas de pension alimentaire. Que doit-il entreprendre pour enlever ses droits??

Merci de me répondre au plus vite.

Par **Visiteur**, le **12/09/2008 à 18:20**

Lorsque vous dites "déclaré", c'est à dire qu'il l'a reconnue et qu'il est son Père au niveau de l'Etat-Civil ?

Par **nounoue022**, le **12/09/2008 à 21:36**

il l'a déclaré étant sa fille le jour de son mariage avec son ex! la mère de cette fille.

Par **Visiteur**, le **13/09/2008 à 13:48**

Je n'ai pas été assez clair peut-être...

Votre titre dit [citation]Enlever mon droit de paternité[/citation]...

La [citation]déclaration[/citation] dont vous parlez est-elle une [s]reconnaissance de paternité.[/s]?

Si c'est le cas, cette fille est votre fille.

Si vous n'en êtes pas le Père? seule une action en justice, dite action en contestation de reconnaissance de paternité peut être intentée.

Je pense que c'est ici...bonne lecture....

<http://www-cdpf.u-strasbg.fr/FILIApatfrance.htm>

Par **nounoue022**, le **13/09/2008 à 14:02**

oui il est pas le pere biologique mais le jour de son mariage il la reconnu etant sa fille mais il n'ont plus aucun contact et souhaite qu'elle ne porte plus son nom et ne veut plus aucun droit sur elle et pareil pour la maison si il vient a lui arriver quelque chose.

Merci de votre aide

Par **redzone**, le **07/09/2011 à 00:02**

Je suis papa, ma fille a 10 ans et je ne peux la voir que lorsque sa mère le décide, j'ai eus une semaine en juillet et elle m'a dit que je ne pouvais pas l'avoir car elle voulais la garder pour elle. Mais par contre pour payer l'école privé, l'équitation, les camps, je dois payer mais sans jamais voir ma fille car je suis routier. Je ne loupe aucun anni, noË, mais reiens en retour donc je voudrais enlever mon droit de paternité, comment faire??????!